

organisme que le conseil du Trésor avant que les crédits soient établis définitivement et présentés au Parlement. Je ne fais qu'émettre une opinion. Est-ce aussi votre avis, sénateur Brooks? L'ai-je exprimée correctement?

Le sénateur BROOKS: Oui, je n'ai jamais remarqué que les crédits soient considérablement réduits après que le Conseil du Trésor les eût examinés et qu'ils soient présentés au Parlement. Ils prennent beaucoup de temps à les étudier, mais sans y apporter de réductions substantielles. Je pense que le gros du travail en ce qui concerne les épargnes s'effectue avant que les crédits soient présentés au Parlement.

M. HENDERSON: Je n'hésiterais pas à affirmer que le Conseil du Trésor fait tout ce qu'il peut pour élaguer les dépenses et épargner autant d'argent que possible. Mais, d'un autre côté, si vous admettez que le Parlement régit et vote les deniers publics, il faut aussi lui accorder l'occasion de vérifier ces chiffres. Je me contente de dire que, si on exige des membres du Parlement qu'ils adoptent des crédits aussi importants, on doit aussi leur fournir tous les renseignements possibles afin qu'ils sachent exactement à quoi s'en tenir.

Le sénateur BROOKS: Le rapport Glassco a tenu compte de cette réalité quand les commissaires ont rédigé leurs conclusions.

M. HENDERSON: Le libellé des crédits est d'une importance capitale à mes yeux, car il devient loi et si nous trouvons des dépenses qui sont imputées à des crédits sans paraître avoir été envisagées, j'ai le devoir d'en faire part. Dans le rapport que je présente à la Chambre chaque année, j'ai un certain nombre de ces cas. C'est le cas cette année et nous en parlerons au Comité des comptes publics. A mon avis, ces dépenses peuvent avoir un caractère illégal.

Le PRÉSIDENT: Je pense qu'on peut espérer des résultats dans le budget des dépenses de l'an prochain, sinon dans celui qui est à l'étude.

Le sénateur CROLL: Je ne comprends pas, monsieur Henderson, si vous parlez de forme ou de substance.

M. HENDERSON: Eh bien, je parle plutôt de la forme. Nous appelons cela la forme et le contenu. C'est la façon dont sont rédigées les prévisions budgétaires; et la forme ou substance, si vous préférez, dans laquelle les crédits sont présentés pour les distinguer des montants individuels ou de l'intérêt d'un crédit particulier.

Je serai heureux d'en traiter avec ceux qui auraient des questions. J'ai abordé le sujet de la façon dont, à mon sens, votre Comité le fait, c'est-à-dire du point de vue de la forme et du contenu des prévisions budgétaires, des principes fondamentaux qui règlent leur préparation et la manière dont elles sont approuvées. Suis-je suffisamment clair?

Le sénateur CROLL: J'ai du mal à vous suivre. Prenons un ministère, les Travaux publics, par exemple. Pouvez-vous nous exposer la situation de ce ministère?

M. HENDERSON: J'ai un cas à vous citer. Il s'agit de la Défense nationale: Recherche et mise en valeur pour la défense: 40d, pour la mise en valeur. Il y a ces mots «mise en valeur» et un montant de \$9,300,000.

Le sénateur CROLL: C'est tout?

M. HENDERSON: Oui.

Le sénateur HAIG: Que désiriez-vous connaître?

M. HENDERSON: J'aimerais savoir de quelle mise en valeur il s'agit. Comment le saurais-je quand je vérifie la dépense et que je la vois imputée au poste 40d? Il pourrait s'agir de cinquante réalisations différentes. Pourquoi n'a-t-on pas expliqué les raisons aussi abondamment du moins que dans les deux postes précédents? Il faut nous dire de quoi il est question; \$9,300,000, c'est une grosse somme.